



**Direction de l'enseignement privé et de l'instruction
dans les familles**

92, Rue de Marseille - BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 11 octobre 2021

Arrêté relatif à la composition de la commission
consultative mixte académique

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.914-8, R.914-10-1 à R.914-10-3, R.914-10-8, R.914-10-20 et R.914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2018 fixant le nombre de sièges de membres de la commission consultative mixte académique de Lyon ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon ;

Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 relatif à l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission consultative mixte académique, fixée par arrêté du 17 décembre 2018 pour une durée de 4 ans, est modifiée comme suit :

I. Au titre des représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Monsieur Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités.
- Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon.
- Monsieur Philippe Carrière, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône.
- Madame Catherine Lachnitt, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale de lettres modernes.
- Madame Dominique Vassal, inspectrice de l'éducation nationale d'économie-gestion.
- Monsieur Stéphane Colson, principal adjoint du collège Victor Schœlcher à Lyon.

b) Représentants suppléants

- Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon, directrice des ressources humaines de l'académie de Lyon.
- Madame Claudine Mayot, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle organisation et performance scolaires.
- Madame Aline Vo-Quang, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Rhône.
- Monsieur Yann Mouton, directeur de la direction de l'enseignement privé et de l'instruction dans les familles de l'académie de Lyon.
- Madame Nathalie Martin, adjointe au directeur de la direction de l'enseignement privé et de l'instruction dans les familles de l'académie de Lyon.
- Madame Marie-Hélène Dionnet, proviseure du lycée Blaise Pascal à Charbonnière-les-Bains.

II. Au titre des représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Monsieur Rémi Brun, professeur certifié de sciences économiques et sociales au lycée Saint Marc à Lyon (CFDT).
- Madame Annie Mattos, professeure certifiée d'histoire-géographie au collège Saint Joseph à Saint-Just-Saint-Rambert (CFDT).
- Monsieur Jean-François Bouvrot, professeur certifié de technologie au collège Saint Louis-Saint Bruno à Lyon (CFDT).
- Madame Chrystelle Martel, professeure certifiée d'éducation musicale au collège Joseph Collard à Saint-Héand (CFTC).
- Madame Véronique Foltier, professeure certifiée de lettres modernes au collège Notre Dame des Minimes à Lyon (CFTC).
- Madame Murielle Petitjean, professeure certifiée de sciences physiques et chimiques au collège Raoul Follereau à Chazelles-sur-Lyon (SPELC).

b) Représentants suppléants

- Madame Sophie Thivent, professeure certifiée de lettres modernes au collège Lamartine à Belley (CFDT).
- Monsieur Laurent Maréchal, professeur de lycée professionnel de lettres-histoire-géographie à la SEP du lycée La Salésienne à Saint-Etienne (CFDT).
- Madame Rose-Marie Liron Audouard, professeure certifiée d'espagnol au lycée Immaculée Conception à Villeurbanne (CFDT).
- Madame Delphine Usannaz, professeure certifiée d'allemand au lycée Saint Paul-Forez à Montbrison (CFTC).
- Madame Sophie Brochard, professeure certifiée de documentation au lycée Jean-Baptiste de la Salle à Lyon (CFTC).
- Madame Elisabeth GUILLARME, professeure de lycée professionnel de santé environnement au lycée professionnel Saint Ennemond à Saint-Chamond (SPELC).

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie,



Olivier Curnelle